



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 SEPTEMBRE 2013

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce neuvième jour de septembre, de l'an deux mille treize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

|                 |          |            |                 |
|-----------------|----------|------------|-----------------|
| SONT PRÉSENTS : | René     | Martineau  | Maire           |
|                 | Léopold  | Larouche   | Conseiller (1)  |
|                 | Jocelyne | Lefebvre   | Conseillère (2) |
|                 | Yanick   | Lacroix    | Conseiller (3)  |
|                 | Jocelyne | Wheelhouse | Conseillère (4) |
|                 | Claude   | Hardy      | Conseiller (5)  |

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

### 13-09-093 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

### 13-09-094 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2013**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

#### **INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

### **INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

### 13-09-095 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser monsieur René Martineau, maire ainsi que madame Rachel Cossette, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte les documents relatifs au renouvellement de l'entente «Services aux sinistrés» avec la Croix-Rouge Canadienne.

ADOPTÉE



## **COMPTES-RENDUS**

### **COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur René Martineau, maire, nous informe qu'il n'y a eu aucune rencontre pendant la période estivale, que le neuf septembre monsieur Alain Hallé, nouveau directeur général de la MRC d'Abitibi est entré en poste et que les bureaux étaient fermés pour le décès de madame Carole Lanoix, directrice du service financier.

## **URBANISME**

### 13-09-096 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 13-001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure # 13-001 soumise par monsieur Jasmin Trudel, concernant la construction d'un garage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme, par leur résolution # 13-09-004 recommande au Conseil municipal d'accepter partiellement la demande;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, d'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la dérogation mineure 13-001 tel que présenté par le CCU.

ADOPTÉE

### 13-09-097 **DEMANDE DE CHANGEMENT D'USAGE DANS LA ZONE ER-3**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de changement d'usage dans la zone ER-3 soumise par monsieur Mathieu Longpré;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme, par leur résolution # 13-09-005 recommande au Conseil municipal d'accepter la demande;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de prendre en compte les demandes du Comité consultatif d'urbanisme concernant un changement d'usage dans la zone ER-3.

ADOPTÉE

## **PROTECTION INCENDIE**

### 13-09-098 **BORNE SÈCHE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'autoriser l'installation d'un réservoir de trente-quatre mille litres (34 000) sur le chemin du lac La Motte selon les normes d'installations prévues au schéma de couverture de risque incendie. De faire les démarches nécessaires afin de signer une entente de servitude avec le propriétaire pour l'installation de cette borne sèche.

ADOPTÉE



## **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté.

## **FINANCES ET ADMINISTRATION**

### **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'août 2013.

13-09-099

### **APPROBATION DES COMPTES**

ATTENDU QUE la facture d'Excavation Val-d'Or doit-être retenue pour une montant de quarante-sept mille cent trente-neuf dollars et soixante-quinze sous (47 139.75 \$) tant que les tests de granulométrie ne seront pas satisfaisants et que la pente du banc de gravier ne sera pas remise en état tel que prévus dans le devis technique inclus dans l'appel d'offre pour une réserve de concassé de 10 000 tonnes métriques;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, que les comptes du mois d'août 2013 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-deux mille cent trois dollars et soixante-quatorze sous. (62 103.74 \$).

ADOPTÉE

13-09-100

### **ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE POUR L'ANIMATION GYMNASSE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre d'autoriser l'engagement de madame Vanessa Richard pour assurer l'animation gymnase à compter du 19 septembre pour une période de 41 semaines et d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte l'entente avec Québec en forme pour l'animation gymnase pour les enfants 6-12 ans.

ADOPTÉE

13-09-101

### **DEMANDE D'ACQUISITION DE LOTS ÉPARS**

ATTENDU QUE monsieur Samuel Boucher désire faire l'acquisition de deux lots épars;

ATTENDU QU'il désire connaître les modalités et les conditions d'acquisitions de la Municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte ne peut pas vendre des immeubles en bas de la valeur au rôle d'évaluation en vigueur ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire donner une réponse avant le premier octobre;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy d'autoriser madame Rachel Cossette à prendre des



informations concernant la valeur marchande des immeubles en questions afin de donner une réponse à monsieur Samuel Boucher à la prochaine rencontre du Conseil municipal.

ADOPTÉE

13-09-102

**LETTRE DE FÉLICITATION ET DE REMERCIEMENT AUX EMPLOYÉS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche de transmettre une lettre de félicitations à madame Jeanne-d'Arc Deschamps pour l'organisation de la Route du Terroir, de transmettre une lettre de remerciement à tous les employés de la Municipalité pour leur implication dans la réussite de la Route du Terroir et de transmettre une lettre de félicitations à madame Marie-Hélène Massy-Émond pour l'obtention de deux prix lors du festival de chanson de Petite-Vallée.

ADOPTÉE

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.

**CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

13-09-103

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21h12.

ADOPTÉE

---

Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

---

Maire

*«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»*

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

13-09-095  
13-09-100

13-09-098

13-09-099

Signé ce vingt-quatrième jour de septembre  
de l'an deux mille treize